



DÉPARTEMENT de
la Côte d'Or

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 18 septembre 2025

DATE DE CONVOCATION
12 septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit septembre à dix-huit heures trente,
Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrice ESPINOSA,
Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Étaient présents : M. Patrice ESPINOSA (pouvoir de M. Paul MURANO), M. Gilles BRACHOTTE,
M. Jean-Pierre COLOMBERT (pouvoir de M. Bernard NAVILLON), M. Vincent CROUZIER,
M. Vincent DANCOURT (pouvoir de Mme Nathalie ANDREOLETTI), Mme Zineb HEMAIRIA,
M. Guy MORELLE (pouvoir de Mme Nathalie SEGUIN), M. Jean-Luc AUCLAIR, Mme Bernadette
BERGER (suppléante de M. Martial PARIZOT), Mme Anne-Sophie BOISSON, Mme Sylvie
CHAISTRUSSE (pouvoir de M. Martial MATHIRON), Mme Carole CLAUDEL-SALOMON,
M. Michel CLÉMENT (suppléant de Mme Marie-Françoise DUPAS), Mme Maïté COUBAT,
Mme Marie-Paule FONTAINE, M. Olivier GAUTHRON (pouvoir de Mme Christine NIRLO),
M. Roland GOUJON, Mme Maryline GRANDIOWSKY (pouvoir de M. Dominique CHOPPIN),
M. Dominique JANIN, M. Patrice LIEBELIN (suppléant de M. Bernard SOUBEYRAND),
Mme Rachelle PETIT, M. Emmanuel PONTILLO, M. Jean-Emmanuel ROLLIN, M. Jérôme
THEVENEAU, M. Claude VERDREAU.

Étaient absents : Mme Nathalie SEGUIN (pouvoir à M. Guy MORELLE), Mme Nathalie
ANDREOLETTI (pouvoir à M. Vincent DANCOURT), M. François BIGEARD (suppléé par
M. Benjamin BONIN), M. Benjamin BONIN (suppléant de M. François BIGEARD), M. Daniel
CHETTA, M. Dominique CHOPPIN (pouvoir à Mme Maryline GRANDIOWSKY), Mme Rolande
CHRETIEN (suppléante de M. Bernard NAVILLON), Mme Marie-Françoise DUPAS (suppléée
par M. Michel CLÉMENT), M. Laurent FAIVRE (suppléant de M. Simon GEVREY), M. Jean-Marie
FERREUX, M. Simon GEVREY (suppléé par M. Laurent FAIVRE), M. Martial MATHIRON (pouvoir
à Mme Sylvie CHAISTRUSSE), M. Paul MURANO (pouvoir à M. Patrice ESPINOSA), M. Bernard
NAVILLON (pouvoir à M. Jean-Pierre COLOMBERT), Mme Christine NIRLO (pouvoir à M. Olivier
GAUTHRON), M. Martial PARIZOT (suppléé par Mme Bernadette BERGER), M. Bernard
SOUBEYRAND (suppléé par M. Patrice LIEBELIN).

Secrétaire de séance : Monsieur Vincent DANCOURT, 4^{ème} Vice-président délégué
à l'Aménagement du Territoire, à la Mobilité, aux Transports et à la Transition
énergétique.

Membres en exercice	36	Délibération n°18/09/2025/03
Présents	25	Objet : Composition des instances de suivi, de pilotage et de sélection dans le cadre du projet d'aménagement du parcours touristique artistique le long du Canal de Bourgogne. Désignation de deux représentants du Conseil Communautaire
Pouvoirs	07	
Votants	32	

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite Loi NOTRe,

Vu l'article 134-1 du Code du Tourisme,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise en vigueur, et notamment l'article 4.2 relatif à la promotion du tourisme,

Vu le Projet de Territoire de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise approuvé par délibération du Conseil Communautaire n°19/01/2023/04 le 19 janvier 2023,

Vu la Charte fluviale de territoire de la Plaine Dijonnaise approuvée par délibération du Conseil Communautaire n°17/04/2025/06 le 17 avril 2025,

Il est rappelé que le projet de déploiement d'un parcours touristique et artistique le long du canal de Bourgogne s'inscrit dans le plan global d'actions de la Charte fluviale qui vise à valoriser le territoire de la Plaine Dijonnaise et à développer son attractivité.

Le projet de valorisation du territoire par l'aménagement de ce parcours a pour vocation, en s'appuyant sur l'identité et l'histoire du Canal de Bourgogne, ainsi que sur celles du territoire de la Plaine Dijonnaise, d'offrir une lecture renouvelée du paysage et une mise en valeur de l'environnement naturel et patrimonial local.

Les principaux objectifs sont les suivants :

- Dynamiser le site auprès d'un très large public : habitants, plaisanciers, touristes, toutes générations confondues,
- Valoriser l'infrastructure singulière et identitaire qu'est le Canal de Bourgogne pour la Plaine Dijonnaise,
- Consolider les liens entre le Canal, le territoire et ses habitants en favorisant sa réappropriation,
- Structurer le linéaire de 9 kilomètres en le jalonnant de points d'intérêt artistique afin de rompre sa monotonie et le rendre plus attractif.

Aux termes de la consultation lancée par la Collectivité, la candidature du cabinet BELUGART, spécialisé dans le domaine de l'art public, a été retenue afin d'accompagner la collectivité dans la conception, ainsi que dans la réalisation du parcours.

La réunion de lancement a eu lieu au siège de la Communauté de Communes le 17 juillet dernier,

Dans un premier temps, la réalisation d'une étude préalable est attendue du cabinet afin de définir les contours du projet et aboutir à la rédaction d'un document de cadrage qui indiquera des orientations artistiques et préconisera un récit pour guider les réalisations à venir, les emplacements et le nombre d'œuvres préconisées.

Une attention particulière est accordée à l'histoire, aux usages et aux savoir-faire locaux afin que le projet incarne au plus près le territoire dans son ensemble, son identité, les liens avec la voie d'eau.

Un atelier de concertation s'est tenu le mercredi 27 août 2025 au siège de la Communauté de Communes.

Cette démarche participative a consisté à approfondir la connaissance du territoire à travers les regards croisés des participants (habitants, professionnels, élus, représentants d'associations locales...) afin d'identifier les valeurs, usages et imaginaires liés au Canal et à la

Plaine Dijonnaise et définir les pistes artistiques envisageables (typologie des œuvres, emplacements, formats...).

Des artistes aptes à réaliser un ou plusieurs projets artistiques vont être consultés par le mandataire et les projets identifiés (intentions, croquis, plans, mise en situation) seront présentés à un comité de sélection qui statuera sur les projets proposés d'ici la fin octobre.

Il est rappelé que la seconde phase sera dédiée à la conception, la réalisation et l'installation des œuvres dans le respect de l'art public à des points stratégiques, le long du linéaire ; elle sera activée dès lors que le comité de sélection aura retenu a minima l'un des projets présentés.

Il est proposé que les différentes instances de suivi, de pilotage et de sélection dans le cadre de ce projet soient constituées de la manière suivante :

Comité technique :

- Techniciens Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise (CCPD),
- Techniciens Voies Navigables de France (VNF),
- Techniciens Région Bourgogne-Franche-Comté (Région BFC).

Comité de pilotage (COPIL) :

- Président ou son représentant,
- Vice-président en charge du tourisme,
- Maires ou représentants des communes mouillées,
- Deux délégués communautaires ou suppléants désignés par l'assemblée communautaire,
- Deux élus représentants de la 1^{ère} Commission,
- Représentant VNF.

Comité de sélection :

- Membres de l'exécutif,
- Maires ou ses représentants des communes mouillées,
- Deux représentants de la 1^{ère} Commission désignés par la 1^{ère} Commission,
- Un représentant de VNF,
- Un membre de Côte-d'Or Attractivité,
- Madame Sabine Catherin, responsable pédagogique de la licence professionnelle aménagement paysager à l'Institut Universitaire de Technologie Dijon-Auxerre,
- Monsieur Florent Laflotte, enseignant design, arts plastiques et arts appliqués, directeur artistique,
- Monsieur Rémy Fenzy, conseiller arts visuels à la Direction Régionale des Affaires Culturelles de la Région BFC ou un représentant,
- Un à deux professionnels du tourisme (hébergeur, restaurateur),
- Madame Nathalie Robert, Proviseure du lycée Henry-Moisand à Longchamp.

Il est indiqué que les représentants de la 1^{ère} Commission et ceux des délégués communautaires doivent appartenir à des communes distinctes afin d'éviter toute surreprésentation et que la parité est souhaitable.

Parmi les membres de la 1^{ère} commission, Monsieur Jacques Loury, adjoint à la commune de Collonges-et-Premières et Madame Nicole Desgranges, adjointe à la commune de Tart ont manifesté leur souhait de se porter candidats pour représenter la 1^{ère} commission au sein du Comité de pilotage et du Comité de sélection. Ces candidatures ont reçu l'avis favorable à l'unanimité de la 1^{ère} Commission.

Deux délégués communautaires ou deux suppléants sont appelés à se porter candidats pour participer au COPIL.

Considérant les éléments précités,

Vu l'avis favorable de la 1^{ère} Commission (Mutualisation, Communication, Action culturelle et Tourisme), réunie le 04 septembre 2025.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la composition proposée des instances de suivi, de pilotage et de sélection dans le cadre du projet de valorisation du territoire de la Plaine Dijonnaise par l'aménagement d'un parcours touristique et artistique le long du Canal de Bourgogne,
- APPROUVE la désignation de deux élus parmi les membres de la 1^{ère} Commission, sur proposition de celle-ci, afin de représenter ladite commission au sein du Comité de pilotage et du Comité de sélection comme suit :
 - Madame Nicole Desgranges,
 - Monsieur Jacques Loury.
- DÉSIGNE, au scrutin secret, les deux représentants du Conseil Communautaire au Comité de Pilotage, comme suit :
 - Madame Bernadette BERGER,
 - Monsieur Emmanuel PONTILLO.
- AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à signer tout document, ainsi que tout acte à intervenir, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Fait à GENLIS, le 18 septembre 2025

Patrice ESPINOSA
Président de la Communauté de
Communes de la Plaine Dijonnaise,
Maire d'IZIER